

Réaliser son Document Unique

Conformément au décret du 5 Novembre 2001

Objectifs	Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les exigences du décret du 5 Novembre 2001 • Définir les étapes de la méthodologie • Constituer le plan d'actions permettant de réaliser le document unique 	<p>Depuis la parution du décret du 5 Novembre 2001, les entreprises doivent réaliser l'évaluation des risques professionnels et constituer le «document unique d'évaluation des risques».</p> <p>Ce « document unique » est un outil indispensable pour tout chef d'entreprise désirant mettre en oeuvre une politique de santé et sécurité au travail sans l'intégrer dans une démarche de certification.</p>	
<p>Contenu</p>	<p>Méthode pédagogique</p>	
<p>1. Comprendre l'esprit de la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les finalités du décret du 5 Novembre 2001 • Les enjeux du Document Unique • Les facteurs de réussite <p>2. L'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cycle de vie du Document Unique • Le groupe de travail • Les moyens à mettre en oeuvre • Les choix stratégiques <p>3. Identifier les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différenciation des notions de dangers et de risques • Les différentes familles de dangers et de situations dangereuses • Les situations et phases de travail • Les outils <p>3. Evaluer les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence, Gravité • Matrice de criticité <p>4. Le plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les types d'actions • Les contraintes • La planification et le suivi • La mise à jour du Document Unique 	<p>L'identification et l'utilisation des différents outils d'évaluation des risques professionnels se réalisent au travers de nombreux exercices et cas concrets.</p> <p>Des supports vidéo de l'INRS viennent illustrer certains modules. Les textes réglementaires concernant le document unique seront remis aux participants</p>	
<p>Public</p> <p>Toute personne chargée de la mise en oeuvre de la sécurité dans son entreprise : Responsable qualité, maintenance, production, chef d'entreprise, responsable, animateur, chargé de sécurité</p>	<p>Durée : 1 jour</p> <p>3 mars 2010 19 mai 2010 8 septembre 2010 3 novembre 2010</p>	<p>Référence : SST3</p> <p>Tarif H.T. : 295 €</p>